

4 - Projet d'emprunt du CCAS - Avis du Conseil Municipal

M. LOYAT, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Le CCAS souhaite contracter un emprunt d'investissement nécessaire à l'exécution des dépenses votées au budget primitif de l'exercice 2014 en section d'investissement.

Cet emprunt permettra de réaliser le programme d'investissement voté lors du Conseil d'Administration du 18 mars 2014. Le besoin actuel a été estimé à 654 000 €. L'emprunt contracté sera imputé de la façon suivante :

Budget Principal :	406 480 €
Budget CHRS :	11 520 €
Logement-Foyer Henri Huot :	67 000 €
Logement-Foyer Les Lilas :	6 000 €
Logement-Foyer Les Cèdres :	99 000 €
Logement-Foyer Les Hortensias :	18 000 €
Logement-Foyer Le Marulaz :	46 000 €

N.B. : Cette répartition pourra être revue en fonction de la réalisation effective des investissements prévus en 2014

Les conditions sont les suivantes :

- Durée d'amortissement maximum : 12 ans
- Amortissement : Mensuel, Trimestriel ou Annuel
- Taux : Fixe et / ou variable simple

L'emprunt contracté contribuera à financer les investissements entrepris au cours de l'exercice 2014 et détaillés ci-dessous :

Service	Désignation	Montant
Budget principal	Subvention d'équipement à la mutualité du Doubs	260 000,00
	Reprise sur provision *	355 271,54
	Acquisitions mobilier et électroménager pour l'AGORA	172 000,00
	Véhicule cuisine des Logements-foyer	19 669,32
	Four pour cuisine des Logements-foyer	11 000,00
Sous-Total budget principal		817 940,86
CHRS	Acquisitions mobilier et électroménager pour l'AGORA	30 000,00
Sous-Total budget CHRS		30 000,00
Logements-foyer Henri Huot	Détection incendie	60 000,00
	Réfection cuisine	20 000,00
Sous-Total budget logements foyer Henri Huot		80 000,00

Service	Désignation	Montant
Logements-foyer Les Lilas	Rénovation accueil	45 000,00
	Réfection sol restaurant	14 520,49
Sous-Total budget logements foyer Les Lilas		59 520,49
Logements-foyer Les Cèdres	Détection incendie	80 000,00
Sous-Total budget logements foyer Les Cèdres		80 000,00
Logements-foyer Le Marulaz	Volets roulants	20 000,00
Sous-Total budget logements foyer Le Marulaz		20 000,00
TOTAL		1 087 461,35

*** 3 provisions sont reprises pour des risques qui n'existent plus :**

- | | |
|---|------------|
| 1) Contentieux avec l'ex DDAS sur la gestion du CHRS (refus de prise en compte des amortissements et intérêts d'emprunt liés à une restructuration) : | 143 500,00 |
| 2) Provision pour risques statutaires. Depuis le 1 ^{er} janvier 2014, le CCAS est assuré, ce qui rend inutile cette provision | 205 224,00 |
| 3) Affaire F/L (agression d'un agent du CCAS) | 6 547,54 |

Conformément à l'article L 2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délibérations des centres communaux d'action sociale qui concernent un emprunt sont exécutoires sur avis conforme du Conseil Municipal.

Pour mémoire, le CCAS dispose d'un endettement faible et très sécurisé.

Faible, puisqu'il ne faudrait au CCAS qu'environ un mois de ses recettes réelles de fonctionnement pour rembourser la totalité de son encours de dette au 1^{er} janvier 2014.

Très sécurisé, car 97,33 % de son encours est adossé à un taux fixe.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet d'emprunt du CCAS de Besançon.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques ? Des abstentions ? 2 abstentions. M. MOUGIN et M. ACARD ne veulent pas qu'on emprunte pour le CCAS. C'est adopté. On ne va pas polémiquer là-dessus, chacun a sa logique».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 1, le conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Mme DARD, M. BRIOT, M. DEVESA, Mme GERDIL-DJAOUAT et Mme FAIVRE-PETITJEAN n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 14 novembre 2014.